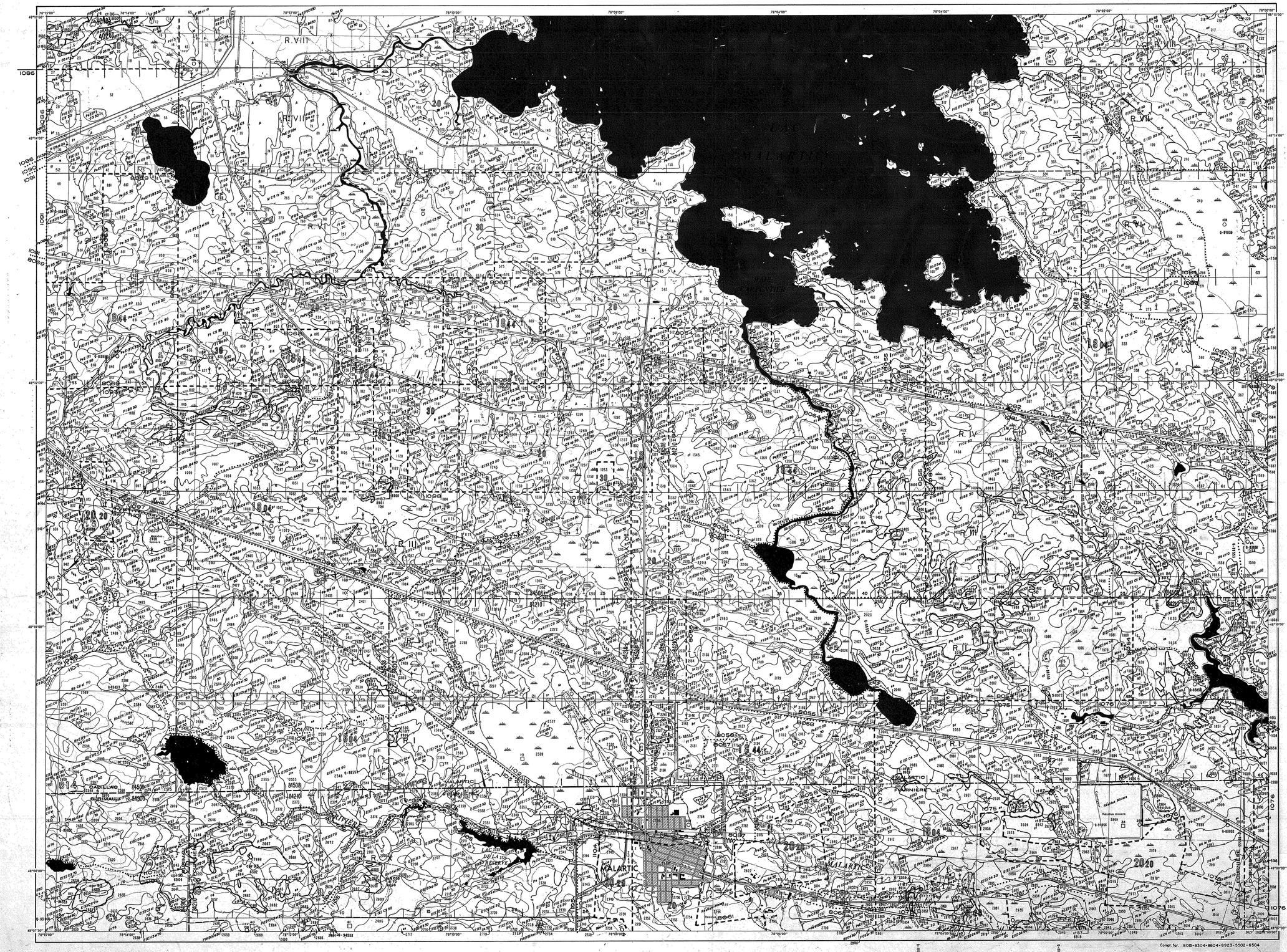

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire, privée, non privée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Contour des peuplements
Contour des interventions

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, élevage
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Dégrage partiel (dégrage en îlots)
Plantation à rangées nues
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Fabricis (semenceaux)
Récolte dans les trées boisées (abattage libre)

N.B. Ces interventions n'indiquent aux participantes et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — 5 sapin et/ou épinette blanche
— — 3 épinettes noire et/ou épinette rouge
— — 2 pin blanc et/ou pin rouge
— — 1 mélèze
— — 6 thuya (cèdre)
— — 7 sapin baumier
— — 4 pin gris
(plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)
— — 2 thuya (cèdre)
— — 3 mélèze
— — 4 pin blanc
— — 5 pin rouge
— — 6 pin gris
— — 7 épinette blanche
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette noire ou rouge)
(plantation d'épinette noire)
(plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou le pin blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — 2 thuya (cèdre)
— — 3 épinettes noire et/ou épinette rouge
— — 4 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin gris
— — 6 mélèze
— — 7 épinette blanche
(plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec prusse
— — avec épinette noire et/ou épinette blanche
(plantation de pin sylvestre)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec prusse
— — avec épinette blanche
(plantation de pin sylvestre)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec prusse
— — avec épinette blanche
(plantation de thuya)
Prusseraie
— — (la prusse occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — 2 thuya (cèdre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 4 mélèze
— — 5 pin blanc et/ou pin rouge
— — 6 pin gris
— — 7 épinette blanche
(plantation de thuya)
Mélèzaie
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — 2 thuya (cèdre)
— — 3 épinette noire et/ou épinette rouge
— — 4 pin blanc et/ou pin rouge
— — 5 pin gris
— — 6 épinette blanche
— — 7 sapin baumier
(plantation de mélèze européen)
(plantation de mélèze japonais)
(plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec peuplier faux-tremble
— — — avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc
— — — avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
Bouleau à bouleau jaune
— — — avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
Peuplier avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
Épinette rouge résineux
Épinette résineux
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
Mélangés à feuillus intolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — — d'essences intolérantes
— — — d'essences tolérantes
— — — sur station humide
(plantation)
Bouleau à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
Peuplier
Épinette rouge
Épinettes
— — à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'épinettes
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Témoin agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisses légère
Coupe totale
Épidémie sévère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

0-50% — 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Brûlis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	20-40 "
50 "	40-60 "
70 "	60-80 "
90 "	80-100 "
100 "	100 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
100-50 "	50-100 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

(irrégulière indéterminée) Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inégalité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, inégalité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux bois indéterminé Peuplé à dominance de feuillus tolérants, inégalité des tiges certaines de 90 ans. Autres peuplements, inégalité des tiges est plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	ciseau
Moyenne	31 à 60 %	D
Forte	61 à 90 %	E
Extrême	91 à 100 %	F

Superficie autourde de pente à 31% — 60 % — 61 % — 90 % — 91 % — 100 %

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATEURS FORESTIÈRES

S1E3 C1 G3 D4 — S : défoliation — E : classe de pente — C : classe d'âge — G : groupe de l'origine — D : densité

R C1 G6 D1 — R : classe de hauteur — C : classe d'âge — D : classe de densité — G : type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (m)	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C1 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : MARC V. MERCIER & ASS. — SIGNATURE : Marc V. Mercier

CARTO. FOREST. ÉXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : — SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — S
Unité d'aménagement — 83-1
Unité de sondage — 0
Mode de tenure ou de gestion — 0
Bloc d'aménagement — 0
Concessionnaire ou autres — 0
Bassin hydrographique — 00
Bassin primaire — 18
Bassin secondaire — 04*
Unité de gestion privée — 0
Municipalité — 814
Division de recensement — 0
Municipalité — 8210*
Codasire — 0
Parcelle — 8064*
Région écologique — 8e1
Municipalité régionale de comté — 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Photographie aérienne : 1983
Carte forestière — Année de publication : 1984-85
Année de révision : 1988

Divisions territoriales en date du 04/4/15
Déclinaison magnétique : 12° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-D-7	32-D-8	32-C-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-D-2	32-D-1	32-C-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-M-15	31-M-16	31-N-13	

32 D/1 N.E.

2